

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

AMENDEMENT

N ° CF116

présenté par

Mme Louwagie, M. Leclerc, Mme Valérie Boyer, M. de la Verpillière, M. de Ganay, M. Nury,
M. Kamardine, M. Bazin, M. Vialay, M. Deflesselles, M. Perrut, Mme Anthoine et Mme Bazin-
Malgras

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.